



**DÉCISION DU PRÉSIDENT
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2026_D_027 du 26 mars 2026

Service : DGA Ressources et Moyens

Objet : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

**« Mobilisation du captage de Bellevue pour secourir l'alimentation en eau potable –
Commune de Salazie »**

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L2122-22,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRE »,

Vu la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu la délibération 2020-C061 du 31 juillet 2020 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la CIREST,

Vu la délibération susvisée autorisant le Président à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quel que soit le montant et la nature de l'opération à partir du moment où le projet pour lequel une subvention est sollicitée est inscrit au budget,

Vu la délibération 2025/094 du conseil d'administration de l'Office de l'Eau Réunion en date du 02 décembre 2025 attribuant à la CIREST une subvention de 39 878,78 €,

Vu la décision du Président 2024_D_002 prise par délégation du Conseil communautaire de la CIREST en date du 22 janvier 2024 relative au plan de financement prévisionnel de l'opération « Mobilisation du captage de Bellevue pour secourir l'alimentation en eau potable – Commune de Salazie »

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est,

Considérant qu'il convient de conventionner l'aide financière avec l'Office de l'Eau Réunion,

DÉCIDE

Article 1 : De retenir pour l'opération « Mobilisation du captage de Bellevue pour secourir l'alimentation en eau potable – Commune de Salazie – Commune de Salazie », en prenant en compte :

- la commande de travaux,
- la subvention accordée par l'Office de l'Eau Réunion,

le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Financeur	Montant	Taux de subvention
Mobilisation du captage Bellevue pour secourir l'alimentation en eau potable – Commune de Salazie	79 757,56 €	Office de l'Eau Réunion	39 878,78 €	50 %
		CIREST	39 878,78 €	50 %
TOTAL HT	79 757,56 €	TOTAL HT	79 757,56 €	100 %
TVA (8,5 %)	6 779,40 €			
TOTAL TTC	86 539,96 €			

Article 2 : De solliciter l'intervention financière de l'Office de l'Eau Réunion conformément au plan de financement ci-dessus présenté.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Réunion au titre de contrôle de légalité.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa réunion la plus proche.

À SAINT BENOIT, le **26/03/2026**

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

La date de prise d'effet de la présente décision est la date de signature du représentant du Pouvoir Adjudicateur.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de La Réunion.